



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pau, le 7 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

– DECONFINEMENT – Réouverture des services d'accueil au public de la préfecture et des sous-préfectures

À l'issue de cette période de confinement, les services de la préfecture et des sous-préfectures de Bayonne et d'Oloron-Sainte-Marie rouvriront au public dès le mardi 12 mai 2020 aux horaires habituels, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Le risque de propagation du virus demeure une réalité durable, mais cette réouverture des services publics vise à **accélérer le retour à la vie normale**. Elle doit naturellement être accompagnée des moyens de **préserver la sécurité sanitaire des usagers et des agents publics**.

Concernant les conditions générales d'accueil du public, les mesures de sécurisation suivantes seront mises en œuvre :

- Limitation du nombre de personnes présentes simultanément, neutralisation de la moitié des sièges dans les espaces d'attente ;
- Pose de vitres ou panneaux de plexiglas aux guichets et banques d'accueil général ;
- Port du masque recommandé pour les usagers ;
- Pour les commissions médicales du permis de conduire : doublement des sessions et organisation dans des locaux adaptés à ces contraintes ;
- Pour les associations : traitement des dossiers dématérialisés ou par courrier, et accueil sur rendez-vous uniquement ;
- Pour toute autre démarche, il est conseillé de privilégier le courrier, le courriel et les démarches en ligne.
- Priorisation des publics étrangers accueillis, par la définition de plages horaires réservées et une communication externe précise (site internet, réseaux sociaux, affichage extérieur sur les grilles de la préfecture et des sous-préfectures) ;

Concernant les titres de séjour pour étrangers, les documents suivants seront prorogés sans démarché nécessaire en préfecture ou sous-préfecture :

- Les titres de séjour (visa de long séjour compris) et les récépissés dont la validité a expiré entre le 16 mars 2020 et le 15 juin 2020 sont prolongés de 6 mois à compter de la date d'expiration ;
- Les attestations des demandeurs d'asile dont la validité a expiré entre le 16 mars et le 15 juin 2020 sont prolongées de 3 mois à compter de la date d'expiration ;

La réouverture des services de la préfecture est effective :

- **Dès le 12 mai 2020**, pour la remise des cartes de séjour, des titres de voyage et des documents de circulation pour mineurs étrangers sur présentation du courrier adressé par la préfecture ;
- **Du 12 mai au 15 mai 2020**, pour le dépôt des demandes de renouvellement de titres de séjour ou de récépissé périmés entre le 18 mai et le 31 mai 2020 uniquement ;
- **Du 18 mai au 29 mai 2020**, pour le dépôt des demandes de renouvellement de titres de séjour ou de récépissé périmés entre le 1^{er} juin et le 14 juin 2020 ;
- **Pour toute autre démarche et pour les modalités d'accueil à partir du 1^{er} juin 2020**, les usagers du public étranger sont invités à consulter le site internet de la préfecture :
 - www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr ;
 - ou à écrire à pref-etrangers-accueil@pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

La réouverture des services de la sous-préfecture de Bayonne est effective :

- **Dès le 12 mai 2020**, le retrait des titres de séjour se fera exclusivement sur convocation. Les personnes concernées seront contactées et un rendez-vous leur sera proposé en fonction de la date de fin de validité du précédent titre.
- **Dès le 15 mai 2020**, les visites médicales des permis de conduire seront organisées exclusivement sur convocation. Les personnes concernées seront contactées pour leur proposer un rendez-vous, en priorisant les personnes dont le rendez-vous a été annulé en raison du confinement. Il est donc inutile de solliciter directement un rendez-vous. Pour tout renseignement, écrire à sp-bayonne-droitsaconduire@pyrenees-atlantiques.gouv.fr.
- **Toutes les autres missions seront assurées sans accueil du public :**
 - Taxis – VTC – ambulances : demandes adressées soit par courriel à sp-bayonne-taxis-utc@pyrenees-atlantiques.gouv.fr, soit par courrier, soit déposées dans la boîte aux lettres ;
 - Armes, chasse, tir sportif : demandes adressées soit par courriel à sp-bayonne-sneas-armes@pyrenees-atlantiques.gouv.fr, soit par courrier, soit déposées dans la boîte aux lettres ;
 - Dépôt de dossier de demande ou de renouvellement de titre pour étranger : par voie postale soit par dépôt dans la boîte aux lettres. Après instruction, un rendez-vous sera proposé à partir du 15 juin 2020 pour finaliser la demande ;

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 06 26 14 12 79

Mèl : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

